

Comment avance le Plan local d'urbanisme ?

Le diagnostic complet de la commune a été achevé au mois de mai 2009 avec l'identification des enjeux pour l'avenir.

Au mois de juin 2009, trois ateliers de réflexion (associant partenaires et une trentaine d'habitants membres du Conseil communal de concertation) ont été organisés afin de débattre et de faire avancer la réflexion sur les thèmes suivants :

- > le renouvellement urbain : comment permettre à la ville existante d'évoluer et de se renouveler
- > la nature en ville : la gestion des espaces verts, la végétalisation et la biodiversité en ville
- > la « ville marchable » : l'accès aux équipements et services en modes doux, la place du piéton dans la ville

A l'issue de ces ateliers, élus et techniciens, avec l'appui du bureau d'étude, ont commencé à esquisser les grands axes du projet de ville en matière d'équipement, de logement, de déplacements, d'environnement et d'économie sur la base du diagnostic réalisé et du programme de campagne de la majorité municipale.

Un travail spécifique est réalisé sur les secteurs stratégiques de la commune : le site des anciennes Papeteries, le secteur du Pont Neuf, le Vallon. Plusieurs réunions se sont d'ailleurs tenues en 2009 sur le réaménagement des places de l'Etale et Jean Moulin afin de présenter aux habitants et commerçants les derniers ajustements du projet.

L'objectif de la réunion publique du 21 octobre 2009

La réunion publique qui a été organisée le 21 octobre 2009 (près de 200 participants) a été l'occasion pour les services de la ville, l'architecte en charge du PLU et les élus de présenter la démarche PLU et la stratégie urbaine pour la ville de demain, avec des propositions d'orientations.

Les orientations ont été soumises au débat et les remarques prises en compte afin de finaliser le **projet d'aménagement et de développement durable** (PADD) qui sera intégré au PLU (voir le document Présentation du PLU)

La nature du PADD et son contenu

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un nouveau volet du Plan Local d'Urbanisme, introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000.

Le PADD exprime sous forme **d'orientations générales** la politique d'aménagement que la ville souhaite conduire pour les années à venir : *développement économique et démographique, aménagement de l'espace, environnement, transports, équipements et services.*

Ces orientations indiqueront les **axes de réflexion et les pistes d'actions**, elles permettront aux habitants de savoir dans quel sens travaille la commune sur les grands sujets de la vie quotidienne. Pour certaines de ces actions, les moyens d'agir sont déjà identifiés, pour d'autres, ils restent à définir et préciser, le rôle du PADD est avant tout de donner les axes de travail.

Ces orientations sont traduites sur une **carte générale de projet** avec des zooms sur certains secteurs plus stratégiques (anciennes Papeteries, le secteur du Pont Neuf) où les conditions d'aménagements seront plus précises.

La poursuite du travail

Sur les bases et en cohérence avec les orientations du PADD, le travail permettant de fixer les règles de constructibilité applicables aux différents secteurs de la ville va démarrer. Par ailleurs, la réflexion sur les sites à enjeux va également se poursuivre avec l'appui du Conseil communal de concertation.

***Prochaine réunion publique (ouverte à tous) :
avril 2010 (date à préciser)***